

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 320 Vœu relatif à l'avenir du Centre Victor Smirnoff.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le Centre Victor Smirnoff (Centre Hospitalier Sainte-Anne) est une des rares structures à Paris proposant des traitements psychanalytiques (psychanalyse, psychothérapie, psychodrame) dans le cadre du service public, sans avance d'argent,

Considérant que le Centre Smirnoff a été créé en 1955 et qu'il a d'emblée été aidé et lié à la psychiatrie publique (hébergé par l'hôpital Sainte-Anne en 1955 et rattaché à un secteur de psychiatrie au CHS Perray-Vaucluse dans les années 80),

Considérant que la psychiatrie publique ou associative parisienne fait face à une demande croissante et ne dispose pas de moyens suffisants pour proposer aux patients le temps long et la fréquence nécessaires à la mise en sens de leurs difficultés et de leurs symptômes,

Considérant que l'accès à ce questionnement personnel est de moins en moins possible en libéral pour une importante part de la population qui n'en a pas ou plus les moyens, y compris avec des remboursements par l'Assurance Maladie car ils laissent un reste à charge trop élevé de par le grand nombre de psychiatres en secteur 2 à Paris,

Considérant que la majorité des patients du Centre Victor Smirnoff

- viennent du Paris populaire voire défavorisé avec une situation socio-professionnelle fragile (60%)
- sont des femmes avec donc une plus grande précarité sociale (70%)
- sont des jeunes de moins de 30 ans avec la difficulté d'accès aux soins propre à cette tranche d'âge (35%),

Considérant que les centres gratuits de traitements psychanalytiques font un véritable travail de prévention qui permet d'éviter la médicalisation (traitements psychotropes, arrêts de travail, hospitalisations) ou la fréquence des récurrences,

Considérant que le Centre Victor Smirnoff est aussi un lieu de formation (Groupe d'Analyse des Pratiques pour les jeunes praticiens, stagiaires de psychodrame) et de recherche (convention avec un des laboratoires de Psychologie de Paris 5, colloques en France et à l'étranger, publications) intéressé aux échanges inter-disciplinaires au sein du GHU,

Considérant que tous ces services sont rendus par le Centre pour un coût modeste : praticiens tous contractuels à temps partiel, local en plein centre de Paris pour un loyer raisonnable,

Considérant que les restructurations liées à la création du GHU ont un temps évoqué le démantèlement du Centre Smirnoff et que la réflexion sur l'avenir du Centre et des traitements psychanalytiques au sein du GHU est maintenant confiée à un groupe de travail du GHU sur les Psychothérapies,

Sur proposition de Danielle Simonnet,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris, par son Adjointe à la Santé, membre du Conseil de Surveillance du GHU, s'assure que l'équipe du Centre Victor Smirnoff, porteuse des 65 ans d'histoire et des projets en cours, soit partie prenante du groupe de travail qui va décider de l'avenir du Centre,
- Qu'elle veille à ce que soient prises au sein du GHU des décisions qui assurent au mieux la pérennité pour les Parisien-ne-s d'un des rares lieux gratuits de psychanalyse, dans un souci d'équité sociale.